

Médiapart :

Première grève pour Hollande :

les avocats des demandeurs d'asile

15 mai 2012 | Par [Carine Fouteau](#)

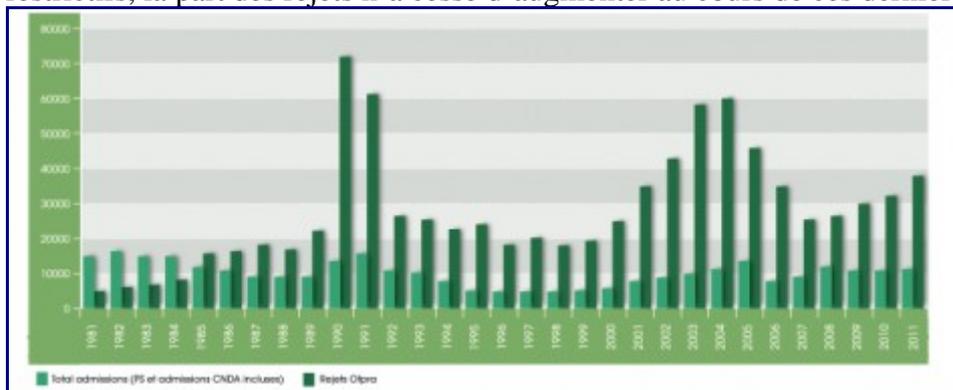
Depuis cinq, voire dix ans, ils font face à des pouvoirs publics hostiles. Jour après jour, ils défendent les droits d'Afghans, d'Irakiens, de Somaliens, d'Érythréens et de ressortissants de dizaines d'autres nationalités qui ont fui leur pays, traversé des montagnes et des mers, franchi de multiples frontières mais qui ont de moins en moins de chance d'obtenir le statut de réfugié en France.

À peine Nicolas Sarkozy battu, à bout de force, ils ont choisi la manière forte, une grève reconductible, pour interpeller le nouveau président de la République. Depuis lundi 14 mai, les avocats défendant les demandeurs d'asile ont cessé de plaider.

«Ça fait longtemps que ça couve», «cinq ans de politique du chiffre», «dégradation considérable de la situation», «indignité», «il faut que ça change»: ces mots sont ceux de Pascale Taelman, présidente du [Syndicat des avocats de France](#) (Saf), à l'origine de ce mouvement qui entraîne dans son sillage les quelque 150 avocats plaquant à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), qui est la juridiction devant laquelle peut se retourner un demandeur d'asile quand son dossier a été débouté par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

Les avocats en grève d'audience dénoncent leurs conditions de travail ainsi que les embûches dressées sur le parcours des requérants. «Nicolas Sarkozy a essayé de détruire le droit d'asile en faisant une question de flux à réduire», regrette la présidente.

La France reste considérée comme une terre d'accueil par les étrangers persécutés. [Selon le dernier rapport de l'Ofpra](#), 52.147 premières demandes ont été enregistrées en 2011, ce qui fait de l'Hexagone la première destination en Europe, devant l'Allemagne et la Suède, et la deuxième des pays industrialisés derrière les États-Unis. Mais si les candidatures sont nombreuses, la protection n'est pas souvent accordée. L'Office a admis, en 2011, 11% des personnes, le taux s'élevant à 25,3% une fois les appels examinés par la CNDA. Sous l'effet de dispositifs de plus en plus restrictifs, la part des rejets n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières années.



Évolution des admissions

et des rejets depuis 1981 (rapport 2011 de l'Ofpra).

Dans le discours d'abord, les ministres successifs n'ont cessé de semer le doute sur les intentions des demandeurs d'asile, opposant les «vrais» réfugiés, qui auraient toutes les raisons de déposer leur requête, aux «faux» venus pour travailler.

Dans la pratique, les avocats fustigent le délai d'un mois laissé aux déboutés de l'Ofpra pour formuler un recours. «Ces recours, rédigés en français, doivent être motivés en droit et en fait pour être recevables, rappelle Pascale Taelman. Si elle les juge sommaires, la Cour a la possibilité de répondre par voie d'ordonnance sans entendre l'intéressé. Elle utilise de plus en plus fréquemment

ce moyen rapide, qui ne permet pas de débat contradictoire afin d'accélérer le rythme des refus.» Ces procédures «*prioritaires et expéditives*», estiment les avocats, doivent être proscrites, y compris celles qui se sont multipliées à la suite de l'extension de la liste des pays d'origine dits sûrs, c'est-à-dire considérés comme ne présentant pas de danger particulier pour leurs ressortissants. Les grévistes considèrent par ailleurs qu'ils ne peuvent assurer leur mission en raison de leur désignation tardive dans le cadre de l'aide juridictionnelle ou de l'absence d'interprète. Ils souhaitent que l'Ofpra et la CNDA ne dépendent plus du ministère de l'intérieur et soient rattachés au ministère de la justice.

Leurs griefs visent la politique menée sous le quinquennat précédent, mais leur appel s'adresse à François Hollande qui s'est engagé, dans des courriers adressés à différentes associations, à [revaloriser les droits des étrangers et notamment des demandeurs d'asile](#). En matière d'asile, il a par exemple promis de revenir sur la liste des pays d'origine dits sûrs. «*Depuis 2002, les atteintes au droit d'asile se multiplient et le gouvernement actuel s'est servi de ce droit pourtant fondamental comme d'un outil de régulation de l'immigration*», a écrit François Hollande s'engageant aussi à réduire le délai entre le dépôt de la demande et la décision, car «*il est inhumain de laisser ces femmes et ces hommes dans l'incertitude pendant parfois un an, dix-huit mois, voire plus*».

En novembre, une grève avait déjà conduit au report des audiences. Des discussions avec la direction de la Cour ont été entamées, mais sans aboutir.